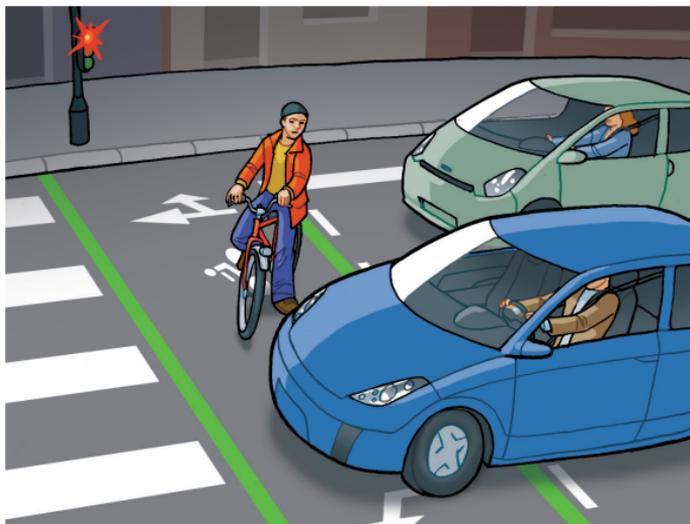


Ami-e automobiliste, d'après vous...

Que représente cet espace situé devant les feux de signalisation, entre les bandes vertes ?

1. Un espace dédié aux roues avant des véhicules motorisés
2. Un sas vélo réservé aux cyclistes et cyclomoteuristes



Réponse 2

Ne vous positionnez pas sur les sas vélos aux carrefours, c'est interdit. Ils sont réservés aux cyclistes pour leur permettre de démarrer ou de tourner à gauche en sécurité. Et vous détectez mieux leur présence !



Droit au vélo, association régionale, vous remercie de contribuer au respect des aménagements cyclables et est heureuse de vous épargner une amende de **35€**. www.droitauvelo.org

Conception : Droit au vélo - illustration L. Libessart - imprimé à 86 000 ex. - papier FSC, encres végétales - 11/2013 - ne pas jeter sur la voie publique

Ami-e automobiliste, d'après vous...

À quoi sert la bande à gauche de l'image ?

1. À la circulation, au stationnement, à l'arrêt des véhicules motorisés
2. À la circulation des cyclistes



Réponse 2

Ne stationnez pas, ne vous arrêtez pas sur les bandes cyclables : c'est interdit ! Vous mettez la vie des cyclistes en danger en les obligeant à modifier brusquement leur trajectoire.



Droit au vélo, association régionale, vous remercie de contribuer au respect des aménagements cyclables et est heureuse de vous épargner une amende de **35€**. www.droitauvelo.org